



SIRDOMDI  
SYNDICAT MIXTE  
POUR LA COLLECTE  
ET LE TRAITEMENT  
DES ORDURES MENAGERES

# RAPPORT D'ACTIVITE

## année 2009

**SIRDOMDI**

Maison de Pays - BP 50048 – 49602 BEAUPREAU CEDEX

Tél. : 02 41 71 77 55 - Fax : 02 41 71 77 01

E-mail : [sirdomdi@paysdesmauges.fr](mailto:sirdomdi@paysdesmauges.fr)

Retrouvez le SIRDOMDI sur Internet : <http://www.sirdomdi.com>

## INTRODUCTION :

### TERRITOIRE :

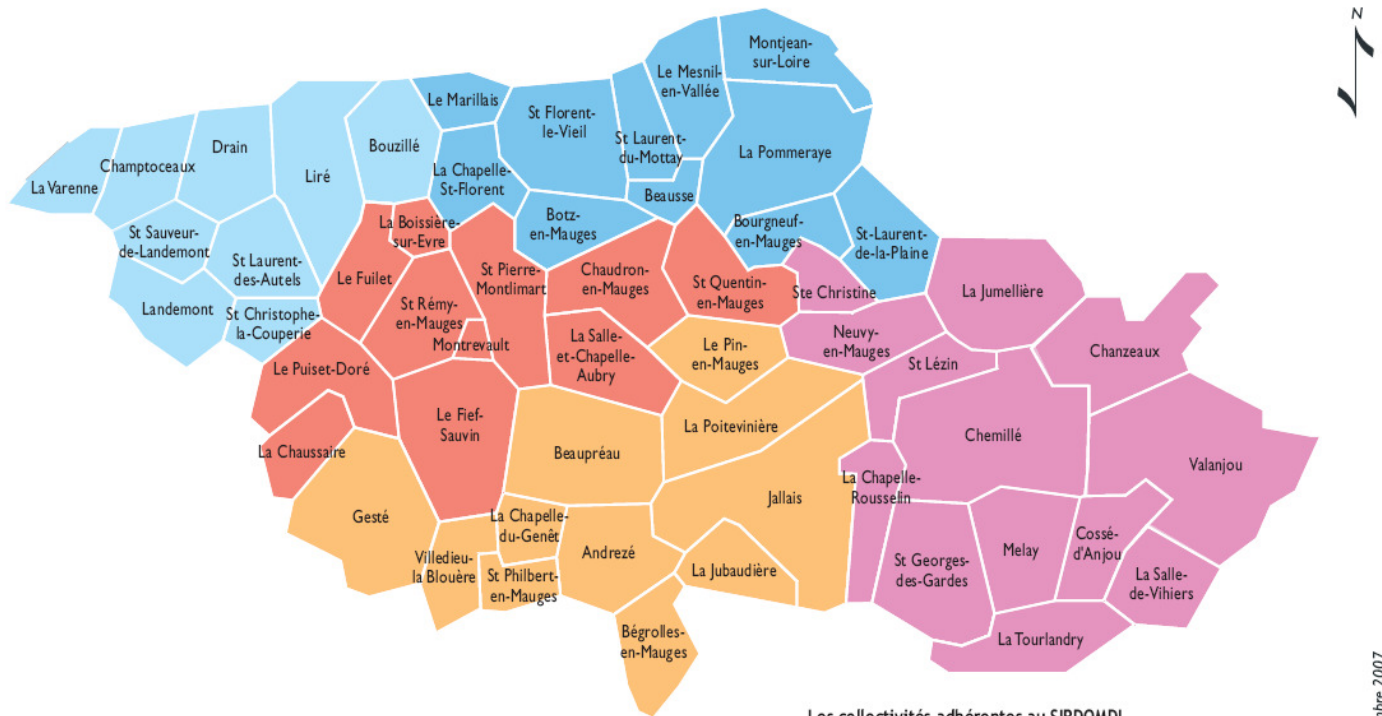
Le SIRDOMDI (Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères) est composé de 5 communautés de communes adhérentes, représentant 55 communes :

- La Communauté de Communes Centre Mauges,
- La Communauté de Communes de la Région de Chemillé,
- La Communauté de Communes du Canton de Montrevault,
- La Communauté de Communes de Saint Florent le Vieil,
- La Communauté de Communes du Canton de Champtoceaux.

Au total, le SIRDOMDI comprend 89 970 habitants

*Suivant recensement INSEE 2007*

### PERIMETRE DU SIRDOMDI



#### Les collectivités adhérentes au SIRDOMDI

- Communautés de communes du Canton de Montrevault
- CC du Centre Mauges
- CC de la Région de Chemillé
- CC de Saint-Florent-le-Vieil
- CC du Canton de Champtoceaux



Sources : SIRDOMDI 2007.

**COMPETENCES EXERCEES :**

Le SIRDOMDI, *Syndicat Intercommunal pour le Ramassage et la Destruction des Ordures Ménagères et des Déchets Industriels*, a été créé en 1976 avec comme objectif de réaliser et de gérer une unité de tri-compostage des ordures ménagères et un centre d'enfouissement des refus de compostage.

Pour ce faire, lors de sa création, les communes adhérentes ont transféré au syndicat leur compétence "collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés".

En 2009, le SIRDOMDI, syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, exerce pour les communautés de communes adhérentes, les compétences collecte et traitement.

**COMPETENCE TRANSFEREE :**

Seul, le traitement des ordures ménagères résiduelles est transféré du SIRDOMDI vers le syndicat mixte VALOR 3 E.